



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE

## Arrêté du 12 décembre 2014 relatif à la désignation des membres et représentants de la commission consultative mixte académique de l'académie de Caen

D.P.E.P  
Division des Personnels  
de l'Enseignement Privé

N/Réf. : 14-505/MHL/JL

Affaire suivie par  
Mme LOISEL  
Téléphone  
02 31 45 96 93  
02 31 45 96 92  
Courriel  
dpep@ac-caen.fr

DSDEN du Calvados  
2 place de l'Europe  
BP 90036  
14208 HEROUVILLE ST  
CLAIR CEDEX

[www.ac-caen.fr](http://www.ac-caen.fr)

### Le Recteur de l'académie de Caen, Chancelier de l'Université

Vu le code de l'éducation, notamment des articles R914-8, R914-10-1 à R914-10-3, R914-10-8, R914-10-20 et R914-10-23

Vu l'arrêté du 22 avril 2014 relatif à la création de la commission consultative mixte académique de l'académie de Caen ;

Vu l'arrêté du 11 juin 2014 relatif aux représentants des chefs d'établissement d'enseignement privé sous contrat de la commission consultative mixte académique de Caen.

Vu le procès-verbal de l'élection du 5 décembre 2014 des représentants des maîtres à la commission consultative mixte académique de l'académie de Caen.

Vu la proposition des représentants :

- de la FEP-CFDT
- du SNEC-SNEPL CFTC
- du SNEIP-CGT
- du SPLEC

Vu la proposition des représentants des chefs d'établissement :

- du SNCEEL
- du SYNADIC
- de l'UNETP

## ARRETE

### Article 1er

Les représentants de l'administration et les représentants des maîtres, membres de la commission consultative mixte académique du 2<sup>nd</sup> degré de l'académie de Caen sont nommés ou désignés ainsi qu'il suit :

I – Représentants de l'administration :

#### Membres titulaires

- Monsieur Christophe PROCHASSON, Recteur de l'académie de Caen, président
- Madame Chantal LE GAL , secrétaire générale de l'académie de Caen
- Madame Maryvonne FELIX, IA-IPR de lettres
- Monsieur Yves LOMBARD, IEN-ET d'économie et gestion
- Madame Marie-Hélène LOISEL, chef de division de la DPEP.



### Membres suppléants

- Madame Nathalie MASNEUF, secrétaire générale adjointe, directrice des ressources humaines
- Madame Françoise LAY, secrétaire générale adjointe, directrice du budget académique
- Monsieur Pascal THIBERGE, IA-IPR en SVT
- Madame Agnès BOURGALET, IEN-ET de lettres – anglais
- Madame Catherine WION, chef de division du service examens et concours.

### II – Représentants des maîtres :

#### Membres titulaires

- Madame Catherine ACHARD, professeur agrégé hors classe LT Sainte Ursule à Caen, représentante FEP-CFDT
- Monsieur Dominique HEUZE, professeur certifié hors classe LPO Saint Thomas d'Aquin à Flers, représentant FEP-CFDT
- Monsieur Jean-Pierre LEPY, professeur certifié hors classe collège maîtrise Notre Dame à Douvres la Délivrande, représentant CTFC
- Monsieur Serge VALLET, professeur de lycée professionnel classe normale LP Jeanne d'Arc à Argentan, représentant SNEIP-CGT
- Monsieur Yannick GUERNALEC, professeur certifié classe normale collège Saint Paul à Caen, représentant SPELC.

#### Membres suppléants

- Madame Delphine JOUENNE, professeur certifié classe normale collège le Bon Sauveur à Saint Lô, représentante FEP-CFDT
- Madame Jocelyne BESLIN, professeur certifié hors classe collège Saint Joseph à Caen, représentante FEP-CFDT
- Monsieur Alain POULIQUEN, professeur de lycée professionnel classe normale LP-Clg DON BOSCO à Giel Courteilles, représentant CFTC
- Madame Laurence AUMONT, professeur certifié hors classe collège maîtrise Notre Dame à Douvres la Délivrande, représentante SNEIP-CGT
- Monsieur Fabrice HUET, professeur certifié classe normale collège Saint Joseph à Cherbourg, représentant SPELC.

### Article 2

Les représentants des chefs d'établissements d'enseignement privés sous contrat de la commission consultative mixte mentionnée à l'article 1er du présent arrêté sont désignés ainsi qu'il suit :

#### Membres titulaires

- Monsieur Bertrand LAHAYE, directeur du collège Saint Joseph à Caen, représentant SNCEEL
- Madame Muriel LECOUTURIER, directrice du collège Institution St Pierre à Caen, représentante SYNADIC
- Madame Nicole FISCHER, directrice du LT/LP Sainte Ursule à Caen, représentante UNETP



3/3

### Membres suppléants

- Monsieur René CAMUS, directeur du LGT Sainte Marie à Caen, représentant SNCEEL
- Monsieur Sébastien LERONDEL, directeur du collège-LP Don Bosco à Giel Courteilles, représentant SYNADIC
- Madame Geneviève RUAULT, directrice du LGT-LP Notre Dame de la Providence à Avranches, représentante UNETP

### Article 3

La commission consultative mixte académique mentionnée à l'article 1<sup>er</sup> du présent arrêté est présidée par Monsieur PROCHASSON, Recteur de l'académie de Caen ou son représentant, Madame LE GAL Chantal, secrétaire générale de l'académie de Caen.

### Article 4

Le mandat des représentants nommés ou désignés aux articles 1er et 2 du présent arrêté est de 4 ans.

Les représentants de l'administration et les représentants des maîtres nommés ou désignés à l'article 1er peuvent être remplacés dans les conditions prévues aux articles R914-10-4 et R914-10-7 du code de l'éducation nationale.

Les représentants des chefs d'établissement désignés à l'article 2 peuvent être remplacés par décision de Monsieur le Recteur, dans les conditions prévues à l'article R914-10-23 du code de l'éducation pour la durée du mandat restant à courir.

### Article 5

Le mandat de la commission consultative mixte académique débute le 1<sup>er</sup> janvier 2015.

### Article 6

La secrétaire générale de l'académie de Caen est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié.

Caen, le 12 DEC. 2014

Le Recteur,  
Christophe PROCHASSON